

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2023\_0075

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/03/2023

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux cuisine école Ferry - Lot n°3 Menuiseries extérieures et intérieures

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 15/03/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCP\_2023\_0075.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230315-DCP\_2023\_0075-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2023



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0075

**Objet** : Avenant n°1 au Marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n° 3 : Menuiseries Extérieures et Intérieures

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2194-1 alinéa 6 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché de travaux ayant pour objet « Projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n°3 Menuiseries Extérieures et Intérieures » a été notifié à la SARL MARCEL VAN HENIS. Le marché a été conclu pour un délai de 4 mois à compter de la date prescrite par l'ordre de service pour un montant de 81 996,00 € HT ;

Considérant que la modification de la charpente au droit de la porte de liaison vers l'accès Ecole (suite à la préconisation du Bureau de contrôle) entraîne une modification de la porte d'issue de secours non prévue au départ du marché, qui engendre une plus-value d'un montant de 2 535,30 € HT et une durée supplémentaire de 4 mois afin d'adapter la durée du marché aux phasages des travaux programmés et à leur calendrier de réalisation ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché pour une durée de 4 mois supplémentaires pour un montant de 2 535,30 € HT (soit une hausse globale de 3,09 % sur le montant initial du marché). Le présent avenant a pour objet d'adapter la durée du marché aux phasages des travaux programmés et à leur calendrier de réalisation ;

Considérant la possibilité pour le Pouvoir adjudicateur d'avenanter un marché pour autoriser des modifications de faible montant en application de l'article L2194-1 alinéa 6 du Code de la commande publique ;

## DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure un avenant n°1 au marché de travaux ayant pour objet « Projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de Tourcoing - Lot n° 3 : Menuiseries Extérieures et Intérieures » avec la société SARL MARCEL VAN HENIS située 256 rue de l'Yser à TOURCOING (59200).

Le présent avenant augmente le montant du marché de 2 535,30 € HT (soit 3 042,36 € TTC).

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal. Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

15 MARS 2023



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le :

15 MARS 2023